



Fiche affectation stagiaires 2nd degré 2018/2019

Fiche syndicale de suivi

Note de service 2018-055 du 23 avril 2018,
publiée au BO n°17 du 23 avril 2018 (à lire absolument !!!!)

unsen.elus@ferc.cgt.fr www.unsen.cgt.fr

Nom / Prénom :

Adresse personnelle :

Mèl : Téléphone :

Corps : Discipline :

Type de concours : Externe Interne
 3ème concours Concours réservé (ou examen professionnel)

Calendrier 2018 des opérations d'affectation

Saisie des vœux sur SIAL (pour chaque concours objet de l'admissibilité et pour les lauréats 2017 ou d'une session antérieure en report de stage	Du 2 mai au 8 juin 2018 midi heure de Paris
Date limite de transmission des pièces sur qualité, changement de discipline, états de service, demande de mutation conjointe, choix du privé	Le 15 juin 2018
Date limite de mariage ou PACS	Le 30 juin 2018
Publication des résultats	A partir du 29 juin 2018
Révision d'affectation	Au moment de la publication des résultats
Date limite de transmission des pièces pour rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe, situation de parent isolé, affectations conjointes, DOM, inscription en M2	Au moment de la publication des résultats des affectations en académie
Phase intra-académique	Juillet-Août, calendrier selon les académies
Installation	Accueil des stagiaires dernière semaine d'août puis pré-rentree le 1er septembre 2018

Situation professionnelle et administrative en 2017/2018 :

Etudiant-e

Inscrit en M1

Inscrit en M2

Contractuel

Lauréat d'un concours réservé ou d'un examen professionnel

avec une expérience professionnelle d'un an et demi à temps plein au cours des 3 dernières années dans la discipline et dans le second degré

avec une expérience professionnelle d'une, année scolaire au cours des deux dernières années dans le second degré public

Dans le cas des lauréats qui remplissent les conditions pour prétendre à plusieurs typologies des situations ci-dessus, devront effectuer **un choix unique** et que seul ce dernier sera pris en compte, et ce de façon définitive, en vue de leur affectation de stage. En aucun cas il ne sera possible de faire valoir, postérieurement aux résultats d'affectation, une situation autre que celle qui aura été déclarée dans l'application dédiée SIAL. Les conditions d'affectation sont rappelés sur la page ci-contre.

Option d'affectation saisie SIAL :

- Affectation comme fonctionnaire stagiaire
- Report de stage (motif :)
- Affectation comme PRAG ou PRCE / Affectation comme doctorant contractuel ou ATER
- Maintien dans l'enseignement privé
- Affectation en classe prépa / Détachement en qualité de stagiaire
- Affectation en centre de formation pour PSEN
- Affectation dans une COM

Vœux (dans l'ordre) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Situation familiale au 1er juillet 2018 :

Rapprochement de conjoints

(mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) établi **au plus tard le 30 juin 2018** ou agents ayant la charge d'au moins un enfant de moins de 18 ans au 1er septembre 2018, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 30 juin 2018, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 30 juin 2018, un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits.)

Autorité conjointe

Parent isolé

Nombre d'enfants de moins de 18 ans ou à naître :

.....

Coordonnées du service ministériel :

DGRH

Bureau des affectations et des mutations des personnels du 2nd degré (DGRH/B2-2)

72 rue Régnault 75243 Paris cedex 13

01 55 55 54 54

Pour toute correspondance, mentionner « Gestion des stagiaires », la discipline, la raison de la correspondance et joindre une copie de la fiche de synthèse SIAL.



Situation professionnelle et administrative en 2017/2018 :

Vous êtes	Étudiant-e			Ex contractuel-le	
	Inscrit en M1		Inscrit en M2 ou en doctorat	Avec une expérience professionnelle d'un an et demi à temps plein au cours des 3 dernières années dans la discipline et dans le second degré	Avec une expérience professionnelle d'une, année scolaire au cours des deux dernières années dans le second degré public
Vous avez présenté	Votre académie d'inscription est le SIEC	Votre académie d'inscription est différente du SIEC	Saisie de 6 vœux et procédure d'extension	Maintenu dans l'académie d'inscription	Saisie de 6 vœux et procédure d'extension Affectation en fonction des capacités d'accueil et du barème
	Saisie de 3 vœux uniquement (Paris, Créteil et Versailles)	Maintenu dans l'académie d'inscription	Affectation en fonction des capacités d'accueil et du barème		
Concours externe (CAPES? CAPET, CAPLP, CAPEPS ET CPE)					
Concours interne					
3ème concours					
Concours réservé et examens pro-				Maintenu dans l'académie d'inscription (sous réserve de justifier les services pouvant pré-	

Le temps de service de votre année de stage :

Le temps de service avec élèves sera variable selon le concours passé et l'expérience professionnelle acquise.

Type de lauréat	Concours réservés, autres concours avec l'équivalent d'au moins 1,5 an équivalent temps plein durant les trois dernières années, ex-enseignants titulaires changeant de	Autres lauréats
Type de personnel		
Certifiés hors professeur documentaliste	18 heures	8 à 10 heures
Professeur documentaliste	30 + 6 heures	18 heures
PLP	18 heures	8 à 10 heures
Professeur d'EPS	17 heures + 3 heures d'AS	8 à 9 heures toute l'année + 3 heures d'AS indivisibles sur la moitié de l'année
Agrégés hors EPS	15 heures	7 à 9 heures
Agrégés EPS	14 heures + 3 heures d'AS	8 à 9 heures toute l'année + 3 heures d'AS indivisibles sur la
CPE	35 heures	18 heures

Attention, les heures d'enseignements effectuées en REP+, en Première, en Terminale et en BTS sont **pondérées**.

Éléments de barème :

Travailleur handicap ou BOE	1 000 points	Sur le premier vœu, pièces justificatives à transmettre avant le 15 juin 2018 à la DGRH B2-2.	
Rapprochement de conjoints	150 points	Sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint, ainsi que sur les académies limitrophes.	
Enfant(s) à charge (dans le cadre du rapprochement de conjoints)	75 points	Par enfant à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2018 , sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle (ou académie d'inscription auprès de Pôle emploi) du conjoint, ainsi que sur les académies limitrophes.	
Autorité parentale conjointe (Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1 septembre 2018)	225 pour 1 enfant puis 75 par enfant supplémentaire	Sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle ou académie d'inscription auprès de Pôle emploi) de l'ex conjoint, ainsi que sur les académies limitrophes	
Parent isolé (Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1 septembre 2018)	140 (forfaitaires)	Sur le premier vœu correspondant à l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant ainsi que sur les académies limitrophes.	
Rang de classement au concours	150 points 135 points 120 points 105 points 90 points 75 points 60 points 45 points 30 points 15 points 0 point	1er décile 2ème décile 3ème décile 4ème décile 5ème décile 6ème décile 7ème décile 8ème décile 9ème décile 10ème décile Liste complémentaire	Sur tous vœux
Académie de M1	60 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie où se situe l'université dans laquelle les lauréats sont inscrits en M1 en 2017/2018.	
Lauréats de l'agrégation	100 points	Sur tous les vœux.	
Lauréats des concours de la session 2018, ex titulaires de la FPE, FPT ou FPH au moment de l'inscription au concours	200 points	Sur le premier vœu correspondant à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la Fonction publique.	
Lauréats des concours 2018 justifiant de services comme non-titulaires (sauf GRETA) d'une durée d'au moins une année au cours des deux dernières années scolaires.	200 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie d'exercice d'au moins un an ETP sur les 2 dernières années comme contractuel, MAGE, AED ou AESH (exercice effectif, hors périodes de congés).	
Lauréats des concours 2018 justifiant de services accomplis an qualité d'emploi avenir professeur (EAP)	200 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie d'exercice de 2 années d'EAP.	